

Envoi : 17/06/2020

Réception par le Préfet : 17/06/2020

Publication : 19/06/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-6-3-2

Séance du vendredi 12 juin 2020

ROUTES DEPARTEMENTALES AFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (PROGRAMMES A111 ET A171) ET CESSION D'UN VEHICULE REFORME

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE AVEC PROCURATION :

Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.

EXCUSEE :

Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations du Conseil Départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental CD-2019-6-3-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique des Routes, des Grands Equipements et Infrastructures de Communications,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise les affectations des montants par millésimes d'autorisations de programme, tels que détaillés dans les deux tableaux joints en annexes à la présente délibération.
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à céder gracieusement un véhicule utilitaire léger réformé de la marque Renault, modèle Kangoo, immatriculé CD 812 KW par le Service Achat Réparation des Matériels de la Direction des Routes, à la Fédération des maisons et pôles de santé du Grand'Est (FEMAGE) dans le cadre du programme de dépistage de la rétinopathie diabétique en Alsace. Ce bien étant entièrement amorti, sa valeur est considérée comme nulle.

La Présidente

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité